

CRÉDIT D'IMPÔT FÉDÉRAL POUR LES ARTS DE LA SCÈNELIVE

28 mars 2025

IMAGINEZ LIBÉRER LE PLEIN IMPACT DE L'INDUSTRIE DU DIVERTISSEMENT EN DIRECT AU CANADA, OÙ LE SHOW BUSINESS EST UNE GRANDE ENTREPRISE POUR LES EMPLOIS ET LES TOURISTES CANADIENS

Aperçu

Le secteur canadien des arts de la scène est prêt pour une refonte radicale.

Tout comme le crédit d'impôt pour la production du cinéma et de la télévision a transformé un marché en difficulté en une industrie de 12 milliards de dollars, lui valant le surnom mondial de « Hollywood du Nord », un nouveau crédit d'impôt pour les arts de la scène (CIAS) peut susciter une renaissance similaire sur nos scènes et permettre aux arts de la scène canadiens de demeurer compétitifs dans un océan de crédits d'impôt mondiaux.

Qu'est-ce que le CIAS?

Le CIAS offrirait aux organismes admissibles des secteurs sans but lucratif et commercial un crédit d'impôt de 25 % sur les dépenses de main-d'œuvre liées à la production canadienne, à condition qu'au moins 75 % des dépenses admissibles soient liées à la main-d'œuvre canadienne et que l'organisme atteste de son intention d'investir dans d'autres productions au cours de l'année fiscale suivante.

L'infrastructure et le cadre de ce programme existent déjà au sein du gouvernement fédéral, grâce à une base solide fondée sur trois décennies d'expérience du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne et d'autres programmes des industries créatives.

Il ne s'agit pas d'une subvention, mais d'un réinvestissement stratégique, garantissant que l'argent des contribuables soutient directement l'emploi, le développement des talents et l'innovation créative au Canada.

Justification économique

- **Création d'emplois et impact prévus:** Le CIAS devrait générer 32 400 nouveaux emplois et injecter 25 milliards de dollars d'activité économique dans nos communautés sur une période de cinq ans.
- **Un retour sur investissement élevé:** On estime que chaque dollar investi par le gouvernement dans le CIAS génère dix dollars d'impact économique, tant par des revenus directs qu'indirects (P.ex., dépenses touristiques).
- **Emplois au Canada:** Dans le secteur des arts de la scène, chaque nouveau spectacle crée de nouveaux emplois au Canada : techniciens de coulisses, menuisiers, costumiers, musiciens, régisseurs et artistes, ainsi que des travailleurs du tourisme, du commerce de détail et de l'hôtellerie dans les secteurs connexes. Il n'a jamais été aussi important de raconter des histoires et de mettre en valeur notre identité unique.

- **Avantage concurrentiel:** Ce système existe partout au Royaume-Uni. Aux États-Unis, plusieurs États, dont l'Illinois, l'État de New York, l'Ohio, le Maryland, le Connecticut et la Louisiane, ont tous mis en place des programmes fiscaux similaires pour les arts de la scène. Cela a eu un impact direct sur la compétitivité du Canada, entraînant des pertes de talents, de revenus, d'opportunités de programmation, d'investissements en capital et d'autres conséquences induites. L'industrie culturelle canadienne a besoin d'outils de soutien comparables pour être compétitive et attirer les investissements.
- **Tourisme:** Les touristes culturels dépensent trois fois plus que les touristes ordinaires. Ces avantages se font sentir aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, qu'il s'agisse de voyageurs nationaux explorant le Canada ou de visiteurs internationaux venus voir leur artiste préféré. Les dépenses des visiteurs liées au tourisme musical en direct en 2023 sont estimées à 9,9 milliards de dollars, soit 10,8 % des dépenses touristiques totales au Canada pour cette année-là.

Pourquoi agir maintenant?

L'augmentation des crédits d'impôt sur les marchés concurrentiels voisins a réduit la compétitivité du Canada et entraîné des pertes d'emplois et d'opportunités, contribuant ainsi à l'enlisement de notre économie. En 1995, lorsque l'économie a connu des difficultés, l'instauration par le gouvernement de crédits d'impôt pour le cinéma a fait passer le secteur de la production médiatique de 2 à 12 milliards de dollars par an. Aujourd'hui, nous nous trouvons à un tournant similaire pour les arts de la scène et, compte tenu de l'incertitude qui règne au sud de la frontière, il est plus important que jamais d'investir – et de rechercher de nouveaux investissements – dans des industries qui stimuleront le tourisme international et national et mettront en valeur notre identité unique.

Une opportunité générationnelle

Le CIAS est un modèle contemporain qui inaugure une nouvelle ère de productions locales pouvant être diffusées à l'échelle nationale et internationale, célébrant nos histoires, favorisant la fierté canadienne et bâtissant un écosystème des arts de la scène durable, traçable et de calibre mondial.

Conclusion

En adoptant le CIAS, nous pouvons reproduire le succès avéré de nos industries du cinéma, de l'enregistrement et des médias numériques, stimulant ainsi la croissance, l'innovation et la création d'emplois dans les arts de la scène. Il s'agit de bâtir un Canada plus fort et plus compétitif, un Canada qui investit dans ses talents, ses histoires, sa culture et son avenir. L'industrie est unie.

Étude de cas: *Come From Away*

Come From Away est un phénomène mondial né au Canada : conçu par un producteur canadien, écrit par des auteurs canadiens et développé dans un collège canadien.

Mais lorsqu'est venu le temps d'obtenir le financement nécessaire pour faire passer le spectacle de l'atelier à la scène, l'équipe de production a dû se tourner vers des investisseurs américains pour financer le développement et le lancement du spectacle.

Les résultats parlent d'eux-mêmes. *Come From Away* est devenu un succès mondial, générant plus de 200 millions de dollars canadiens de bénéfices nets. Pourtant, au lieu d'être imposés et dépensés au Canada, ces bénéfices sont allés aux États-Unis.

Si un crédit d'impôt canadien pour les arts de la scène avait été disponible, il aurait été possible de trouver des investisseurs canadiens pour soutenir le spectacle. Et ces bénéfices auraient pu rester au Canada.

Ce qui aurait signifié plus d'emplois pour nos artistes, plus de profits et d'impôts pour notre économie, et un écosystème culturel plus fort et autonome, permettant à nos meilleures histoires de rayonner sur les scènes internationales sans en exporter toutes les retombées financières.

Partenaires de la Coalition:

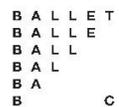
TRAVAIL:



ASSOCIATIONS:



PARTENAIRES:



Annexe A - Recommandations et modèle pour le crédit d'impôt national pour les arts de la scène (CIAS)

Type de crédit d'impôt	Un crédit d'impôt remboursable de 25 % sur les dépenses admissibles en main-d'œuvre de création, de production et de marketing.
Organismes admissibles	Organismes à but non lucratif et à but lucratif constitués au Canada et œuvrant dans le domaine des arts de la scène professionnels (concerts, théâtre, orchestres, danse, cirque et opéra). Tout organisme souhaitant présenter une première demande de CIAS devra produire un rapport sur son modèle d'affaires et d'exploitation et démontrer : <ul style="list-style-type: none"> - trois années d'exploitation - que 75 % de la main-d'œuvre créative est effectuée par des citoyens canadiens ou des résidents permanents De plus, les demandeurs devront déclarer leurs dépenses actuelles en programmation créative et attester de leur intention de continuer à investir dans la programmation en direct au cours de l'année d'impôt suivante. Ce critère de préqualification servira à appuyer la mesure de l'impact.
Admissibilité au financement	Pour être admissible, au moins 75 % des dépenses totales en main-d'œuvre créative de l'année d'imposition visée par la demande doivent être versées à des citoyens canadiens ou à des résidents permanents. Si c'est le cas, 100 % de ses dépenses de main-d'œuvre sont admissibles au remboursement de 25 %. Nous considérons le CIAS comme un outil supplémentaire de soutien aux arts de la scène, qui s'harmoniserait avec les programmes de subventions existants. En nous appuyant sur les modèles existants, nous collaborerions avec le gouvernement pour discuter des limites de cumul ou des pourcentages maximaux des contributions gouvernementales entre les programmes.
Processus efficaces	Les demandeurs soumettraient une seule déclaration annuelle de leurs dépenses de main-d'œuvre admissibles globales de création, de production et de marketing. Les organismes nationaux de services aux arts pourraient jouer un rôle dans la validation et la vérification des demandes afin de réduire la charge administrative.
Seuil minimal	Pour être admissibles, les entités devraient atteindre un seuil minimal de 1 million de dollars canadiens par année en dépenses admissibles. Les organismes de plus petite taille (de 100 000 à 1 million de dollars en dépenses admissibles) pourraient présenter une demande après examen et vérification par leur organisme national de services aux arts (ONSA).
Plafond du programme	Le CIAS sera plafonné à 200 millions de dollars de dépenses admissibles par exercice financier et par organisme.

Alignement des priorités

Le crédit d'impôt pour les arts de la scène (CIAS) proposé ajoute un outil supplémentaire pour soutenir l'industrie canadienne des arts de la scène en mettant en œuvre un cadre fiscal établi et fiable, axé sur le réinvestissement dans les emplois, les talents et le développement au Canada, d'une manière directement mesurable d'année en année. Ce modèle offre plusieurs avantages clés :

1. Atteindre les objectifs du gouvernement:

Semblable aux systèmes de crédits d'impôt établis dans l'industrie du cinéma et de la télévision, le CIAS répond aux objectifs du gouvernement de soutenir l'activité commerciale, les travailleurs et les investissements canadiens, et d'accroître la compétitivité par rapport à d'autres juridictions.

2. Prévisibilité et planification financière à long terme:

En intégrant ce soutien au régime fiscal, les organismes du secteur des arts de la scène bénéficient de règles objectives et prévisibles concernant l'admissibilité, le calcul et le calendrier des versements du CIAS. Grâce à des critères et des calendriers de versement définis, les organismes peuvent prévoir leurs finances et s'engager dans une planification et une croissance plus stratégiques à long terme.

3. Efficacité et clarté administrative:

Un modèle fiscal offre un mécanisme simplifié, normalisé et prévisible pour obtenir du soutien. Les procédures bien établies du système fiscal garantissent que les producteurs admissibles reçoivent leurs crédits efficacement et selon un calendrier intégré aux cycles budgétaires habituels.

4. Responsabilité et règlement des différends formalisés:

Le système fiscal est doté d'un cadre intégré pour vérifier l'admissibilité, déterminer le montant des prestations et régler les différends. Les fonctionnaires sont tenus d'évaluer les demandes de manière impartiale et rapide, garantissant ainsi aux contribuables le soutien et la transparence auxquels ils ont droit. En cas de désaccord, des règles et des processus d'appel établis sont déjà en place, permettant un règlement équitable.

5. Cohérence avec les instruments de politique existants:

Le recours à des incitatifs fiscaux pour soutenir des objectifs politiques précis est une stratégie éprouvée et efficace, comme en témoigne la croissance de l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision, qui est passée de 2 à 12 milliards de dollars grâce à la mise en œuvre d'un système de crédits d'impôt. Le CIAS s'ajouterait à une gamme de crédits d'impôt remboursables existants qui offrent un soutien ciblé à des secteurs professionnels spécifiques (comme l'allocation canadienne pour les travailleurs ou le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre destinée aux organisations journalistiques).

Annexe B : Calculs justificatifs

Cadre du programme:

Nordicity a mené une étude sectorielle internationale afin de proposer un modèle théorique de bonnes pratiques, joint au présent rapport. L'étude envisageait une admissibilité générale, avec peu de limites ou de plafonds, ce qui se traduirait par un remboursement projeté de 480 millions de dollars la première année. Suite à des discussions avec les parties prenantes gouvernementales, nous suggérons des critères d'admissibilité supplémentaires (tels que décrits à l'annexe A), ce qui réduirait le coût du programme d'environ 25 %, rapprochant ainsi le coût global du programme des crédits d'impôt existants pour le cinéma et la télévision (environ 360 millions de dollars). Si les coûts du programme étaient réduits, comme suggéré, les multiplicateurs économiques ci-dessous seraient proportionnellement affectés.

Investissement proposé pour le programme:

Montant prévu du remboursement	360 millions de dollars*
--------------------------------	--------------------------

* ajusté en fonction des révisions proposées concernant l'admissibilité au programme

Investissement et rendement du capital investi – Première année (participation de l'ensemble de l'industrie, selon le rapport Nordicity):

Montant prévu du remboursement	480 millions de dollars
Main-d'œuvre ajoutée prévue à l'industrie	5 000
Impôt sur le revenu remboursé sur l'investissement	50 millions de dollars
Impôt sur la production remboursé	131 millions de dollars
Delta d'investissement	298 millions de dollars
Impôt sur le revenu remboursé par les participants du secteur	287 millions de dollars
Réinvestissement prévu	288 millions de dollars
Retombées économiques prévues**	4 379 millions de dollars
Retombées prévues sur le PIB	1 275 millions de dollars

***Multiplicateurs de l'industrie du divertissement de Statistique Canada*